Dossier à conserver : Document d'Information Communal sur Les RIsques Majeurs (DICRIM)

Pages 13 - 20

VILLE DE COGNAC

le mag

LE MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS
TOUTE L'ACTUALITE DE VOTRE VILLE

www.ville-cognac.fr

AVRIL 2013 - N°50

P 10 - 12 > Budget

P 22 - 23 > Citoyenneté

P 25 - 27 > Culture

REGION Poitou Charentes
la démocratie participative

FORUM ALTERNANCE :
apprentissage et professionnalisation

Samedi 4 mai 2013
de 9h à 14h

COGNAC
Couvent des Recollets
(53 rue d'Angoulême)

- Offres de contrats en alternance
- Rencontres avec des professionnels
- Informations sur les métiers, les formations et l'orientation

Découvrir, rencontrer, se former !

Conception : Région Poitou-Charentes / 05 49 55 77 68 / © photos : F. Roch - E. Dascos - AFPA Poitou Charentes / 2013

VILLE DE COGNAC
pôle emploi événements !
Mission locale ARC CHARENTE

> Editorial

Michel GOURINCHAS
Maire de Cognac

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Depuis 2008, nous agissons et communiquons en toute transparence avec vous. Dire la vérité aux citoyens est de ma responsabilité.

Le transfert des difficultés de l'Etat sur les collectivités locales coûte cher à la ville de Cognac. Ce que le gouvernement Fillon a décidé, le gouvernement Ayrault l'a confirmé – Cela représente 400 000 € en moins pour le budget 2013.

Et ce qui nous manque, il nous faut le compenser par des efforts financiers. Efforts de la collectivité, mais aussi efforts partagés.

« Maintenir le cap »

Si l'on veut continuer à développer l'attractivité de notre ville et de notre territoire il nous faut agir et maintenir le cap donné. L'effort d'investissement sera préservé (conforme au besoin d'équipement d'une ville qui se doit de répondre aux besoins d'amélioration de la vie quotidienne de ses citoyens).

Améliorer votre vie quotidienne, c'est l'une des notions essentielles présentes dans l'Agenda 21 de la ville de Cognac. Le fascicule « Agenda 21 » glissé dans ce numéro, a pour but de vous informer des orientations choisies, et co-construites avec vous – plus 200 participant(e)s – pour élaborer le Cognac de demain.

Un Cognac de demain qui ne peut se faire et se vivre sans le Cognac d'aujourd'hui. Le dossier du mois, ce « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs », ou DICRIM, est en ce sens un outil essentiel pour la prévention de notre population en cas de crise. Je vous invite à le lire et à le conserver car nous nous devons de faire de notre sécurité l'affaire de tous.

> Sommaire

> L'ACTUALITÉ • P. 4
> DÉCHETS • P. 5
> ÉDUCATION / JEUNESSE P. 6 - 7
> BIEN VIEILLIR • P. 8 - 9
> BUDGET • P. 10 - 12

> LE DOSSIER • P. 13 - 20
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

> ENVIRONNEMENT • P. 21
> CITOYENNETÉ • P. 22 - 23
> LE DÉPARTEMENT • P. 24
> CULTURE • P. 25 - 27
> EXPRESSIONS OPPOSITION MUNICIPALE • P. 28
> EXPRESSIONS OPPOSITION MAJORITÉ • P. 29
> AGENDA CULTUREL • P. 30 - 31

> COGNAC LE MAG, MODE D'EMPLOI

Votre magazine municipal est distribué dans toutes les boîtes aux lettres cognaçaises portant ou non un autocollant « Stop Pub ».

La distribution se déroule sur 3 jours en moyenne.

Si vous ne le recevez pas, vous pouvez lire le contenu de chaque numéro dès parution sur : www.ville-cognac.fr

Prochaine parution : juin 2013

Une question ? Une suggestion ? Merci de nous écrire à : communication@ville-cognac.fr
www.ville-cognac.fr

Magazine bimestriel de la ville de Cognac - 16100 COGNAC
Téléphone : 05 45 36 55 36 - Fax : 05 45 82 86 41 - Mail : mairie@ville-cognac.fr
Directeur de la publication : Michel Gourinchas
Directeur de la rédaction : Sébastien Garnier
Rédacteur adjoint : Jonathan Munoz
Reportages : Sébastien Garnier
Crédits photos : Stéphane Charbeau, Gérard Manuel, Sébastien Garnier. Crédits photos DR. Fotolia
Concept, réalisation maquette : Sioux - Impression : Imprimerie Moreau (Cognac) sur papier recyclé
Dépôt légal : Avril 2013 - Tirage : 12 000 exemplaires - Distribution : Médiapost

IMPRIM'VERT®

L'actu

> Dans votre agenda... en mai

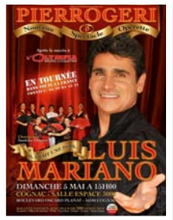

Sorties / Expos :

• **Salon des Métiers d'art des Armées :** 18 et 19 mai, de 10h à 19h, au Centre de Congrès de La Salamandre. Entrée Gratuite.

• **Nouveau Spectacle Opérette de Pierrogeri « Il était une fois Luis Mariano »** : dimanche 5 mai, à 15h, Espace 3000, Bd. Oscar Planat. Renseignements et réservations : Office de Tourisme de Cognac.

Sports :

• **Tournoi national du club de badminton de Cognac :** 4ème édition du tournoi national le week-end des 8 et 9 juin, de 8h à 20h, complexe omnisports des Vauzelles, Châteaubernard. Entrée libre et tournoi ouvert aux non-joueurs.

• **Tournoi International de Tennis de Table :** 6ème édition du tournoi international organisé par le club de tennis de table de Cognac, du 3 au 5 mai au complexe omnisports des Vauzelles, Châteaubernard. Entrée libre. Informations et inscriptions : www.cognactt.com.

> Charentes Alliance inaugure son siège social à Cognac

Le 29 mars dernier, Charentes Alliance a inauguré son nouveau siège social situé dans la zone de Monplaisir, à Cognac. La coopérative de **625 salariés, dont 102 pour le seul siège social**, poursuit ainsi son expansion elle qui se situe au **14ème rang des coopératives au niveau national** (sur un total de 800 coopératives). Le bâtiment quant à lui se veut moderne, fonctionnel tout en répondant aux codes de la haute qualité environnementale. Une structure de poids intègre ainsi le territoire cognaçais, preuve de l'attractivité forte de ce dernier.

> Le CCAS veille sur vous

CCAS Centre Communal d'Action Sociale COGNAC

Personnes handicapées, personnes âgées, personnes isolées, **vous vous sentez en situation de fragilité ? Vous souhaitez être contactés en cas d'alerte** : plan canicule, plan grand froid, inondation,... ?

Pensez à vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables auprès du CCAS par tél. au 05 45 82 27 55 ou sur le site www.ville-cognac.fr.

> Conseils de Quartiers

• **Conseil de Quartier Crouin :** jeudi 2 mai, à 20h, Maison de Quartier, 147 rue Haute de Crouin.

• **Conseil de Quartier Champ de Foire :** mardi 14 mai, à 18h30, Maison de Quartier, 36 rue Sayous.

• **Conseil de Quartier Saint-Jacques :** jeudi 16 mai, à 18h30, Maison de Quartier, 33 rue d'Angelier.

• **Conseil de Quartier Centre-ville/Gare :** lundi 27 mai, à 19h, La Salamandre, salle Marguerite d'Angoulême.

Informations sur : www.ville-cognac.fr rubrique « Démocratie Locale ».

> La ministre du Commerce extérieur à l'écoute de la filière cognac

Nicole Bricq, la ministre du Commerce extérieur originaire de Charente (elle est née à La Rochefoucauld), a fait une halte à Cognac, **le 8 mars** dernier. Le déplacement avait pour objectif de sonder la (bonne) santé de la filière cognac. Une visite qui aura permis à la ministre, accompagnée des élus locaux, de **visiter la maison Rémy Martin** et de participer à une **table ronde au Bureau National Interprofessionnel du Cognac**.

Déchets < P 5

> Les déchets ? Ça ne se jette pas : ça se trie !

> Nos déchets, ils deviennent quoi ?

Plus de 7 500 tonnes de déchets sont collectées par an sur la commune de Cognac.

Seulement 2 000 tonnes sont actuellement recyclées (en prenant en compte les points d'apports volontaires), ainsi que 1800 tonnes provenant de la déchetterie (métaux, batteries, huiles, etc.)

Sur les 5 500 tonnes non recyclées, un traitement mécano-biologique, assuré par le syndicat départemental, permet d'extraire 3 000 tonnes de compost.

Notez-bien !
2 500 tonnes sont enfouies, sont cachées, chaque année, c'est ce que nous laissons à nos enfants, aux générations futures... Avouez qu'il y a mieux pour débuter dans la vie !
Une tournée hebdomadaire coûte 300 000 euros par an aux Cognaçais et le traitement pour s'améliorer ne peut que coûter plus cher ! Si l'on souhaite qu'une baisse de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) se produise il faudra jouer sur le coût de la collecte, ce qui veut dire sur sa périodicité, sa fréquence. Ne l'oubliez pas : lorsque l'on achète, on achète un déchet, quelque soit le type ou la nature du bien ! Alors, **comme cela ne coûte pas plus cher de bien trier, pensons, agissons et... trions !**

> La collectivité met aussi la main au sac

385 corbeilles sont disséminées dans la ville de Cognac (ainsi que 32 distributeurs de « pince à crotte »). Elles ont été disposées en priorité dans le quartier du centre-ville (175 corbeilles), lieu forcément plus passager et propice à la « consommation » de déchets.

Chaque année, **25 tonnes de déchets de type ordures ménagères sont collectées par le service de la Propreté Urbaine**, ainsi que **10 tonnes de verres** et **5 tonnes de déchets dits recyclables.**

« Le plastique c'est fantastique. Mal trié c'est catastrophique ! »
« Mettre toute son énergie à trier les piles ! »
« Le blister : non recyclable ! »
« Polystyrène ? Direction déchetterie ! »

> La rentrée 2013/2014 se prépare dès maintenant

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2013/2014 ont débuté le lundi 2 avril et se termineront le vendredi 30 avril 2013.

> Entrée en maternelle :
- **Pour les enfants âgés de 3 ans.**
- **Possibilité d'inscrire des enfants de moins de 3 ans selon le règlement en vigueur et selon les places disponibles.**

> Entrée en élémentaire :
- **Inscription obligatoire pour tous les enfants entrant en cours préparatoire (CP).**

> Comment s'inscrire ?

Les inscriptions s'effectuent au Pôle Éducation Jeunesse Seniors, **sur rendez-vous**, du 2 avril au 30 avril, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 18h (17h le vendredi). **Attention !** le Pôle Éducation Jeunesse Seniors se situe désormais :
Cour du musée, 48 boulevard Denfert-Rochereau, 16100 Cognac / Tél. : 05 45 36 55 41.

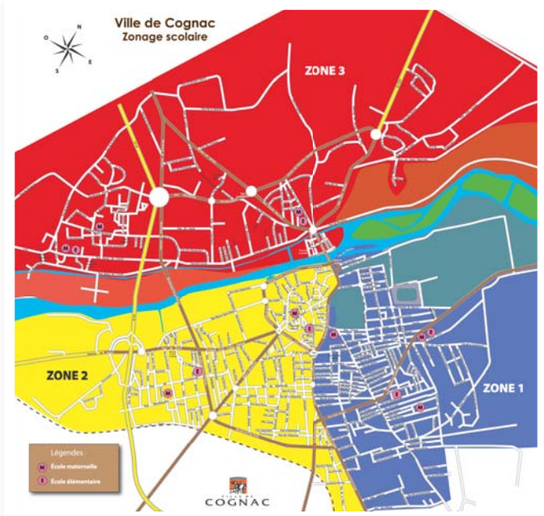

> Quelles sont les pièces à fournir ?

Munissez-vous des photocopies et des originaux suivants :
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile récent,
- un certificat de radiation, si l'enfant vient d'un autre établissement,
- le numéro d'allocataire CAF ou MSA.

> Rythmes scolaires : Cognac et Grand Cognac prêts pour 2014

La municipalité a autorisé, le 27 mars dernier, le Maire de Cognac à demander **le report du décret relatif à la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de la ville à la rentrée 2014**. Les maires de l'intercommunalité ont également opté pour cette demande de dérogation pour 2014.

La réflexion a été engagée sur la légitimité de **conduire la modification demandée par le Gouvernement sur l'ensemble du territoire communal**. Le Président de la Communauté de Communes Grand Cognac, Robert Richard, en proposant **la prise en charge de la compétence des temps périscolaires liée à la réforme du changement des rythmes scolaires, fait jouer ainsi à plein la solidarité et l'esprit communautaire**, dans un contexte financier difficile.

Dans les faits, Grand Cognac s'occupera de l'organisation et de la gestion des activités pédagogiques supplémentaires préconisées par la réforme pour **offrir à l'ensemble des enfants de l'intercommunalité des prestations à l'identique**.

Les 2 points à retenir :
- Mise en œuvre de la réforme à la rentrée scolaire de septembre 2014.
- Prise d'une compétence par la Communauté de Communes Grand Cognac « périscolaire lié au changement de rythmes scolaires ».

> Cognac à l'heure brésilienne pour le carnaval des écoles !

Les enfants des écoles Paul Bert et Jean Macé du quartier Saint-Martin ont ouvert le bal des carnavals ! Un ballet de couleurs, de sons, d'éclats de voix et de rires a ainsi ponctué la fin d'après-midi des juniors et des parents massés près du centre social de La Passerelle. Jongleries, échasses, poèmes et « Zumba »… de quoi se sentir partir sur le continent sud-américain ! Viva Brazil !

> Le Pôle Éducation Jeunesse Seniors : ça déménage !

Le 13 mars dernier, le service Éducation Jeunesse a inauguré ses nouveaux locaux, dans l'ancienne trésorerie municipale, cour du musée, et a profité de l'occasion pour acter l'intégration du service Seniors aux activités du Pôle.

Raphaël Desmurs, responsable du Pôle Éducation Jeunesse Seniors, a fait découvrir aux élus et partenaires du projet les aménagements réalisés pour redonner vie à l'ancienne trésorerie municipale. L'espace a entièrement été refait à neuf, avec **l'installation de 7 bureaux et la mise en place, essentielle, d'un guichet unique regroupant les services Éducation Jeunesse et Seniors.**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), en participant à hauteur de 18 700 €, a permis d'alléger **le budget global de 90 000 €** que représentait ce projet structurel et structurant : **améliorer la qualité de service en direction des citoyens cognaçais dans un lieu coloré et spacieux se voulant résolument intergénérationnel**.

> D'avril à juillet, les Seniors passent la seconde avec gaieté

> Vos activités au Cep'Age

• Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h, **Le Cep'Age**
Besoin d'un moment convivial pour rompre la solitude, pour discuter, échanger, partager autour d'un café, Miguel vous y accueille ! Si vous n'avez pas de moyen de transport, appelez au 05 45 35 09 62, le mini bus « Seniors » viendra vous chercher et vous ramener.

• Tous les jours, **Informatique et internet**
Séance hebdomadaire selon les niveaux. Se familiariser avec la tablette numérique.

• Tous les lundis de 14h à 16h, **Atelier bricolage et cartonnage**
Tout est fabriqué avec de la récupération. Inscription auprès du service Seniors ou au Cep'Age.

• Tous les mardis à 9h30, **Relaxation par la musicothérapie**
Séances de relaxation adaptées aux seniors. Aurélie musicothérapeute diplômée, vous amènera à la relaxation par la vibration des sons. Inscription auprès du service Seniors.

• Tous les mardis à 14h30, **Jeux de société**
Venez travailler votre mémoire, échanger et partager autour du jeu avec Fabienne (loto tous les 2 mois). L'atelier est en accès libre au Cep'Age. Console de jeu Wii en libre accès.

• Tous les mardis à 15h, troupe théâtrale : **Le Cep'Age en scène**
Atelier de réalisation pour confirmés, encadré par Jean-Louis Thomas. Montage du spectacle, « *Comme chez soi* » sur des textes de Georges Feydeau et Georges Courteline. Représentation pour tout public le samedi 15 juin, à 14h30, à la Salamandre.

• Tous les mercredis à 14h, **Atelier créatif**
Envie de créer par rapport à la mode, aux fêtes, à vos idées ou besoin d'un moment d'échange. Inscription auprès du service Seniors ou au Cep'Age.

• Le 2ème jeudi de chaque mois à 14h30, **Atelier lecture**
Pour raconter et faire partager aux autres un livre qu'on a aimé, ou parler lecture avec une animatrice de la bibliothèque. Accès libre ouvert à tous.

• Tous les jeudis à 10h, **Maintien à la mobilité**
Pour les Seniors qui veulent bouger en douceur et garder leur mobilité (convient aux personnes à mobilité réduite, possibilité de transport du domicile au Cep'Age). Inscription auprès du service Seniors ou au Cep'Age.

• Deux jeudis par mois à 14h, **Atelier chant**
Encadré par Hubert Luqué. En avril : 4 et 18 avril. Dates affichées au Cep'Age.

• Un jeudi par mois à 14h30, **Animation danse**
Un après-midi par mois, en toute convivialité, on s'entraîne à la danse en ligne et à la country. Dates affichées au Cep'Age.

• Tous les vendredis à 13h30 et 15h, **Gym et marche** au Dojo de la Salle Verte. Marche tous les vendredis à partir du 24 mai.

En juin découverte de la marche nordique
Vendredi 24 mai, information et initiation à la marche nordique, ouvert aux débutants. Vendredi 7 juin, découverte de la marche nordique pour les « bons marcheurs ».

• Mardis, jeudis et vendredis, **Yoga**
Adapté aux seniors. Intervenante diplômée. Séances à 14h30, le jeudi au Dojo de la salle Alcide Gibeaud. Mardis et vendredis à 14h et à 15h30 à la Maison du Temps Libre (à la Chaudronne). Inscription auprès de l'animatrice.

• Une fois par mois le lundi à 14h30, **Histoires de quartiers** à la Maison de retraite Sainte-Marthe et à l'EPHAD de Cognac. Travail de mémoire et d'écriture sur Cognac. L'atelier est en accès libre après inscription auprès du Cep'Age (ouvert à tous).

• Tous les mardis à 16h30, **Piscine**, dernière session le 30 avril. Afin de vaincre votre aquaphobie, Isabelle et Philippe vous feront reprendre confiance avec l'élément « eau ». Inscription obligatoire auprès d'Isabelle.

> Vos animations détentes

• Mercredi 19 juin, **Journée « Un nouvel élan contre le cancer »** à la Salamandre. Sur le thème « Hygiène de vie et cancer » : jeux, débats, théâtre, etc. Gratuit et ouvert à tous. Renseignements auprès du service Seniors.

• Mardi 2 juillet, **Fête des ateliers** au Cep'Age. Venez découvrir les ateliers du Cep'Age par les expositions et démonstrations. Goûter de fin de saison. Ouvert à tous.

> Vos sorties

• Vendredi 24 mai, **Sortie sur le bassin d'Arcachon**. Balade de 2h15 en bateau sur le littoral, cap sur la dune du Pilat et le banc d'Arguin. Repas au restaurant du front de mer à Arcachon. 37€ pour les Cognaçais, 45€ pour les résidents hors Cognac. Paiement à l'inscription auprès du service Seniors uniquement.

• Mardi 4 juin, **Théâtre** à la Salamandre à 14h30 « *Comme chez soi* » sur des textes de Georges Feydeau et Georges Courteline. Séance offerte. Inscription obligatoire et retrait des tickets auprès du service Seniors ou au Cep'Age.

• Mercredi 26 juin, sortie avec le centre de loisirs de la Férie pour une **Partie de pêche à pied à l'île Madame**.

• Jeudi 27 juin, à 12h, **Pique-nique des Seniors dans le jardin public**, animé par l'orchestre Diapason (si pluie : Espace 3000). Apporter son assiette, son verre et ses couverts. Gratuit pour les Cognaçais, 5€ pour les résidents hors Cognac. Inscription obligatoire et retrait des tickets auprès du service Seniors ou au Cep'Age.

• Vendredi 5 juillet, **Concert de blues au Château Otard**
10€ pour les Cognaçais, 12€ pour les résidents hors Cognac. Paiement à l'inscription auprès du service Seniors uniquement.

> Vos animations

• Mercredi 29 mai, **Journée festive intergénérationnelle** dans le jardin public. Cette manifestation est organisée par le Pôle Éducation Jeunesse Seniors et offerte à tous les enfants. Participation des seniors pour la tenue des stands (ballons, maquillage, jeux en bois) possibilité de pique-nique.

• Une fois par mois, **« Les Escapad'âges »**
Une escapade vous est proposée pour découvrir la ville et ses alentours, en relation avec les manifestations organisées par les différents services ou les associations. Dans le cadre du mois de l'architecture. Sur réservation au service Seniors.

• Tout au long de l'année, **Participation au projet des ruchers** du Foyer Alain de Raimond. Peinture et décoration des ruches. Mise en place des ruches, des essaims, suivi de la production, de la récolte. Ouvert à tous. Sur réservation auprès du service Seniors par tél. au 05 45 36 55 20.

Pour info :
Samedi 1er juin, à 12h, le comité des fêtes du quartier Saint-Martin organise un repas spectacle dansant Périgourdin, à la Salamandre. Ouvert à tous, prix : 39€, renseignements et inscription par tél. au 05 45 35 04 30.

> Contact Inscription

Inscriptions des sorties au service Seniors :
Tél. 05 45 36 55 20

• **Service Seniors au Pôle Éducation Jeunesse Seniors**
(cour du musée)
48, bd Denfert-Rochereau
Tél. 05 45 36 55 20

• **Le Cep'Age**
4, rue de la Prédasse
Tél. 05 45 35 09 62

> Budget 2013 : efforts de la collectivité, efforts partagés

Le budget 2013 de la Ville de Cognac a été voté au Conseil Municipal du 27 mars. Plusieurs éléments le caractérise : **le soutien aux associations, le maintien du niveau du service public et une hausse modérée de 1,5 % du taux d'imposition**. Ce qui le caractérise également, c'est que ce budget 2013 n'est pas un bon budget. Entendez par-là que votre Maire et son équipe municipale ne peuvent s'en satisfaire. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement ?

> Pourquoi nos impôts augmentent ?

Le transfert des difficultés de l'Etat sur les collectivités locales, et plus particulièrement sur le bloc communal, coûte cher à la ville de Cognac :
• mise en place du fonds de péréquation "solidaire",
• baisse des dotations et subventions,
• diminution de la population…

Ce sont près de 400 000 € qui s'évaporent.
La situation ne prête pas à sourire, elle est inquiétante. On constate ainsi que ce budget 2013, de par les décisions budgétaires de l'Etat, a contraint l'équipe municipale à augmenter les taux d'imposition.

Vos élus continuent pourtant d'agir avec, notamment, le maintien des repas à 1 € dans les cantines scolaires, la gratuité des fournitures scolaires, **le soutien aux structures à caractère social de la ville, le maintien des subventions aux associations, des travaux structurants et nécessaires** (école Jules Michelet, salle de concerts des Abattoirs, réaménagement du quartier Saint-Martin, etc.), l'entretien obligatoire de la voirie, de l'éclairage public, du réseau pluvial, etc.

> Maintien du cap

La réponse de l'équipe municipale est toujours guidée par la **recherche d'un équilibre permettant de continuer à répondre aux besoins de la population**, tout en assurant le développement de la ville et en maîtrisant les dépenses.

L'équipe municipale porte son effort sur le maintien du cap donné, avec un **effort d'investissement (4,9 M€) qui ne sera pas sacrifié** pour rester conforme avec le niveau d'équipement d'une ville qui se veut et se doit de rester attractive et répondant dans les meilleures conditions, qu'elles soient sociales, éducatives, de sécurité, ou encore culturelles, aux **besoins d'amélioration de la vie quotidienne de ses citoyens**.

Ces priorités que la municipalité défend (lien social, vivre ensemble, amélioration du cadre de vie, solidarité, attractivité du territoire, respect de l'environnement), elle souhaite **les réaliser en toute transparence** pour vous offrir, demain, une ville riche de sa culture et de son patrimoine, une ville fière de ses valeurs et de son bien-vivre.

Données importantes

+ 1,5 %
La masse salariale augmente et les effectifs du personnel sont stables. Cette évolution permet une politique forte en faveur de l'accès des jeunes à l'emploi via l'apprentissage et les emplois d'avenir et le suivi du plan de résorption de la précarité.

4,9 M€
Le programme des investissements pour l'année 2013 avec une part importante allouée aux travaux d'urbanisme et de voirie, au suivi des nouveaux projets (Abattoirs, réfection de l'école Jules Michelet) et la modernisation des accueils municipaux recevant du public (Hôtel de Ville, Pôle Éducation Jeunesse Seniors, etc.).

- 6,5 %
Diminution des crédits des services pour que l'effort soit partagé par tous, tout en maintenant le niveau de service public rendu aux citoyens.

1,5 M€
Le maintien des subventions allouées aux associations (+ 0,54 %) avec une augmentation dans les secteurs du développement local (commerces de proximité – centre-ville), des loisirs et de la vie associative, de la solidarité, de la prévention et de la santé.

> Répartition des dépenses d'investissements : un buget solidaire

Les investissements 2013 par axes d'actions : L'Agenda 21 au cœur du programme 2013.

Axes Agenda 21
1 301 089 €
26,20 %
Les investissements se concentrent notamment sur 3 grands secteurs :
• La solidarité, la prévention et la santé.
• L'urbanisme avec la requalification des espaces publics.
• L'aménagement de la voirie et de l'éclairage public.

Et toujours une part non négligeable en direction des projets de Quartiers et de la Démocratie Locale (170000 €).

Travaux Nouveaux projets
1 315 057 €
26,48 %
Somme majoritairement consacrée aux travaux sur la nouvelle salle de spectacle des Anciens Abattoirs, l'aménagement et la modernisation du réseau d'eau pluvial, la suite et fin de la réfection de l'école Jules Michelet.

Travaux patrimoniaux (hors économies énergie)
1 258 400 €
25,34 %
Sur l'environnement et les espaces verts de la ville, les écoles, restructuration des accueils des bâtiments communaux.

6,18 %
Sécurité
307 000 €
Investissements sur l'ensemble des secteurs et services de la collectivité : culture, urbanisme, sports, bâtiments généraux, voirie et éclairage public (part la plus importante), éducation Jeunesse, Seniors, etc.

3,71 %
Travaux économies énergie
188 443 €
Des investissements pour diminuer les dépenses liées aux énergies, tout en intégrant les normes de sécurité en vigueur.

Autres
98 500 €
En majorité, ces investissement sont dévolus à des opérations d'urbanisme (60000 €).
1,98 %

Acquisitions
501 300 €
10,10 %
Éléments liés aux travaux de voirie et d'urbanisme.

TOTAL INVESTISSEMENTS EN DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS 2013 : 4 965 789 €

> Répartition des dépenses de fonctionnement

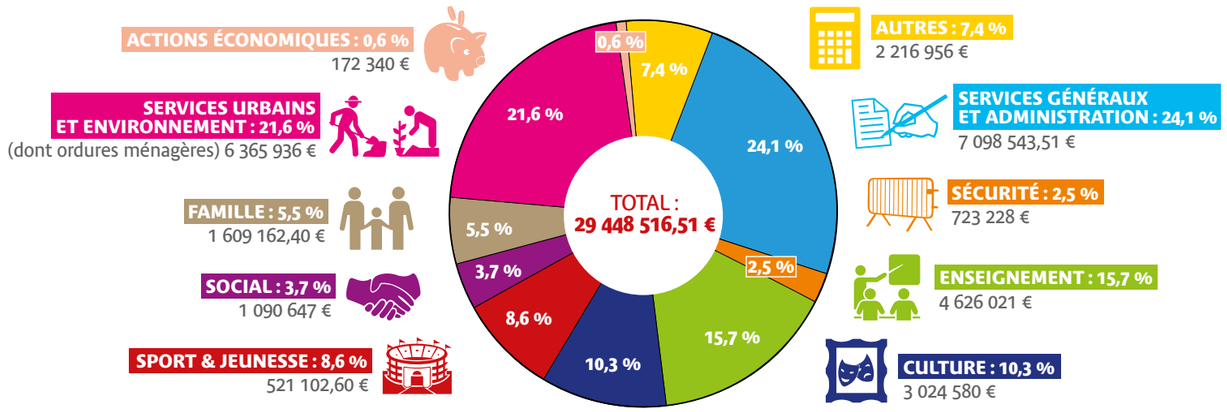

> Les subventions allouées aux associations en 2013

CULTURE	
Société des concerts de Cognac	5 000,00 €
Littératures Européennes Cognac	62 426,00 €
Eurociné	4 500,00 €
Cercle Laïque Cognaçais	700,00 €
Cognac Blues Passions	187 712,00 €
West Rock	184 357,00 €
Expression Culturelle	675,00 €
Événements Locaux et Animations	38 000,00 €
Groupes de Recherches et Études Historiques (GREH)	900,00 €
CNAR Poitou-Charentes	1 000,00 €
Cognac Patrimoine	900,00 €
P'Tit Tom Compagnie	2 000,00 €
Dog Association	1 000,00 €
ARANEA (art contemporain)	1 000,00 €
Total CULTURE	**490 170,00 €**

SPORTS	
OMS - Partie refacturation des prestations Maisons des Associations	6 000,00 €
OMS (Sociétés sportives) définies ultérieurement	37 200,00 €
U.S.C. Rugby	98 200,00 €
U.S.C. Rugby – Partenariat Ville	8 000,00 €
U.A.C. (Football)	101 505,00 €
Football Club de Crouin	7 500,00 €
Judo Club de Cognac	9 500,00 €
Sport pour Tous	2 000,00 €
Team Triathlon	2 520,00 €
Club Bouliste Cognaçais	950,00 €
Association Sportive Collège Claude Boucher	700,00 €
Association Sportive Collège Saint-Joseph	500,00 €
Association Sportive Collège Félix Gaillard	500,00 €
Association Sportive Lycée Louis Delage	400,00 €
Association Sportive lycée Jean Monnet	700,00 €
Association Sportive Collège Élisée Mousnier	800,00 €
Total SPORT	**276 975,00 €**

DIVERS	
Amicale des Maires	40,00 €
C.G.T. (non logé par la Ville)	2 130,00 €
Ordre des Avocats	1 830,00 €
CAMIC de la Ville de Cognac	54 951,00 €
CAMIC – Mise à disposition de personnel	29 958,00 €
Comité de Jumelage	7 366,09 €
Les Amis de Boala	3 000,00 €
Total DIVERS	**99 275,09 €**

SOLIDARITÉ PRÉVENTION SANTÉ	
INFO 16	86 465,00 €
Au nom de l'enfant	800,00 €
Comité Départemental Prévention Alcoolisme	3 600,00 €
Association des locataires et accédants propriété	200,00 €
Croix Rouge Française – Section de Cognac	700,00 €
A.D.R.E.S.S.E.	20 000,00 €
A.S.E.R.C.	248 202,00 €
Association Handicapés Physiques Charente	350,00 €
Association Familiale de Cognac	4 000,00 €
Association des Jardins de Saint-Fiacre	4 000,00 €
Association Terre des Hommes	1 850,00 €
Association Aurore	350,00 €
Secours Catholique	350,00 €
Association des Paralysés de France	350,00 €
UDAF 16	700,00 €
Centre Information des Droits des Femmes et Familles	350,00 €
AIDES	350,00 €
ASVAD	500,00 €
AGVRC LE VAGO & AGVRC AUTO MOBIL	10 000,00 €
Comité d'Entraide	5 000,00 €
Le Casa	500,00 €
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	
ASERC Maison Petite Enfance	64 687,00 €
ASERC – Loisirs Éducatifs ASERC – Poste Animation Foyer Ados ASERC – Culture de rue ASERC – Environnement	81 324,00 €
Total SOLIDARITÉ PRÉVENTION SANTÉ	**534 628,00 €**

LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	
Association des donneurs de sang	400,00 €
Comité des fêtes de Saint-Jacques	700,00 €
Comité des fêtes du quartier Saint-Martin	700,00 €
Guides de France	100,00 €
Union Fédérale des consommateurs de Cognac	650,00 €
Club Franco-britannique de Cognac	100,00 €
Société de chasse de Cognac	100,00 €
Cani'kases de Cognac	300,00 €
La Compagnie de Valdemor	300,00 €
ADIF	800,00 €
Les Copains du Port	100,00 €
Centre d'Animation (dont mise à disposition de personnel)	114 950,00 €
CONTREPARTIE DE GRATUITÉ DES SALLES	3 822,42 €
Total LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	**123 022,42 €**

DÉVELOPPEMENT LOCAL	
Association des commerçants des Halles	2 500,00 €
Association des Commerçants et Artisans de Cognac	6 700,00 €
Association Saint-Jacques Expansion	5 200,00 €
Association François 1er	2 500,00 €
Animations de fin d'année	7 500,00 €
Total DÉVELOPPEMENT LOCAL	**24 400,00 €**

Total des subventions allouées aux associations 2013 : 1 548 470,51 €

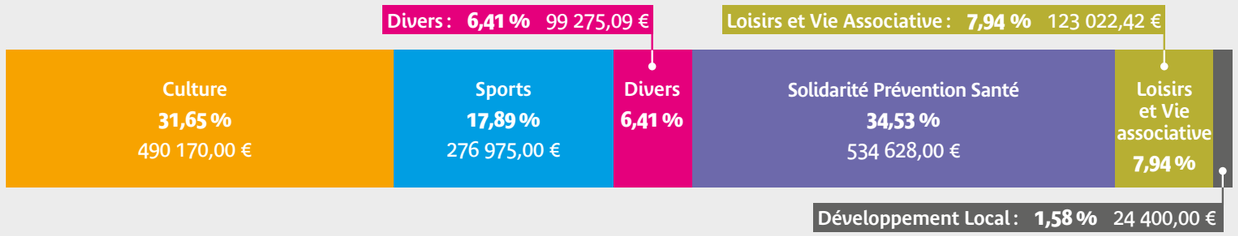

> Le mot du Maire

Les populations résidant sur certaines zones du territoire français se doivent d'être informées des dangers qu'elles peuvent encourir et comment s'en prémunir. Nous avons tous encore en tête les images, terribles, et les conséquences, désastreuses, de la tempête de 1999 ou, plus récemment, du passage de l'ouragan Xinthia sur nos côtes charentaises.

Ces risques majeurs que notre commune peut subir, nous les connaissons, nous devons tout faire pour les minimiser, mais si nous ne pouvons les maîtriser, nous devons les prévenir et préparer la population à cette éventualité.

Inondation, transport de matières dangereuses, risque industriel et séisme, autant d'événements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité et à la salubrité publiques.

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que : « *Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger* ». Ce **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **RI**sques **M**ajeurs (**DICRIM**), a pour objet de répondre à ces impératifs.

En complément de ce travail d'information, la Commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement. À tout moment, vous et vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes, il est important que vous soyez dès à présent conscients du danger qui peut arriver, afin que vous tous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent.

Au-delà de la simple obligation réglementaire d'information, notre volonté est de voir se développer pour chacun une véritable connaissance du territoire. Seule cette exigence permettra à chacun de nous, en cas de crise, d'adopter le comportement adéquat pour ne mettre en danger ni sa vie, ni celle des autres. Je vous invite à lire ce fascicule et à le conserver.

Le risque zéro n'existant pas, nous nous devons de faire de notre sécurité l'affaire de tous.

Michel Gourinchas
Maire de Cognac

Sommaire

Le mot du Maire ..... page 13
Les contacts ..... page 14
Le droit à l'information ..... page 15
Qu'est-ce qu'un risque majeur ? ..... page 15
Le risque inondation ..... page 16
Le risque sismique ..... page 17
Le risque de Transport des Matières Dangereuses (TMD) ..... page 18
Le risque industriel ..... page 19
Les moyens d'alerte ..... page 20
Pour en savoir plus ..... page 20

Numéros utiles

Mairie de Cognac 05 45 36 55 36
Sous-préfecture de Cognac 05 45 82 27 15
Préfecture de Charente 05 45 97 61 00
Pompiers 18
Police Nationale 17
SAMU 15

> La ville de Cognac est soumise à 4 risques majeurs :

• 2 risques naturels :

Risque inondation

Risque sismique

• 2 risques technologiques :

Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Risque industriel

D'autres risques sont également susceptibles de toucher le territoire communal, comme le risque mouvement de terrain, aléa retrait-gonflement des argiles, le risque de tempête, le risque chute d'aéronef ou le risque nucléaire.

> Le droit à l'information

« *Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'appliquent aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.* » (article L 125-2 du Code de l'Environnement).

Le Préfet établit un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui, à partir de l'historique des événements passés et des études effectuées, recense les communes à risque. Le DDRM de la Charente est disponible à la préfecture et à la mairie. Il est également consultable sur le site internet de la préfecture : www.charente.pref.gouv.fr

Le Maire, si sa commune est concernée par un risque majeur, établit un **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **RI**sques **M**ajeurs (**DICRIM**).

Le DICRIM reprend les informations transmises par le Préfet. Il informe les habitants de la commune sur :
• Les risques majeurs encourus.
• Les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en œuvre.
• Les consignes de sécurité individuelles à respecter.

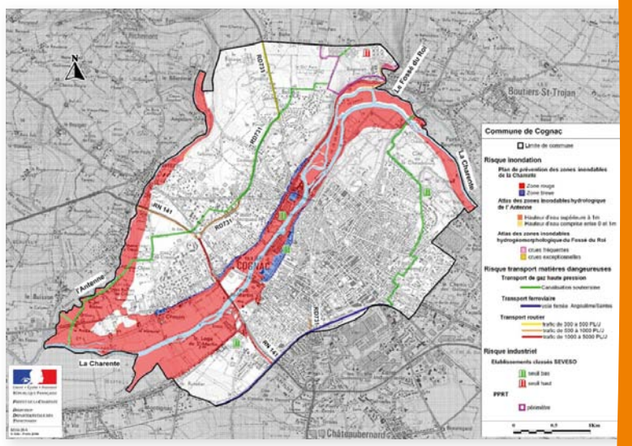

Localisation des risques majeurs sur la commune de Cognac

> Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par :
• Une faible fréquence (on finit par l'oublier).
• Une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux personnes ou aux biens).

L'existence d'un risque majeur est liée :
• À la présence d'un événement (un aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique.
• À l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens.
• À l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa : la vulnérabilité.

document À CONSERVER informations

> Le risque inondation

Une inondation est une submersion d'une zone habituellement hors de l'eau. La commune de Cognac est soumise à 3 types d'inondation :

L'inondation par ruissellement et coulée de boue : elle est le résultat de l'imperméabilisation du sol par les aménagements et par les pratiques culturales qui limitent l'infiltration des précipitations et accentuent le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants.

L'inondation par remontée de nappes phréatiques : les nappes phréatiques sont également dites « libres » car aucune couche imperméable ne les sépare du sol. Elles sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltre dans le sol et rejoint la nappe. Lorsque plusieurs années humides se succèdent, la recharge naturelle annuelle de la nappe par les pluies est supérieure à la moyenne et plus important que sa vidange annuelles vers les exutoires naturels. Le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol, c'est l'inondation par remontée de nappe.

L'inondation par débordement de cours d'eau : elle est consécutive aux crues des cours d'eau après des pluies violentes ou durables. Le cours d'eau sort de son lit mineur pour occuper son lit majeur, par submersion de berge ou par contournement de digues et l'eau envahit les sites situées en bordure.

> Le risque à Cognac

Localisation

Cognac est susceptible d'être inondé par 3 cours d'eau :
• La Charente, qui traverse la commune du nord-est au sud-ouest.
• L'Antenne, affluent de la Charente en rive droite, en aval du centre-ville, qui borde la limite ouest du territoire communal.
• Le Fossé du Roi, affluent de la Charente en rive droite, en amont du centre-ville, qui se jette dans le fleuve, en limite de la commune, au lieu-dit le Solençon.

Le risque inondation est connu et pris en compte grâce au Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Charente approuvé le 31/08/2000 et aux atlas hydrologiques des zones inondables de l'Antenne, élaboré en avril 2004, et du Fossé du Roi, élaboré en juin 2008.

Événements marquants

On note 9 événements notables relatifs au risque inondation depuis 1982.

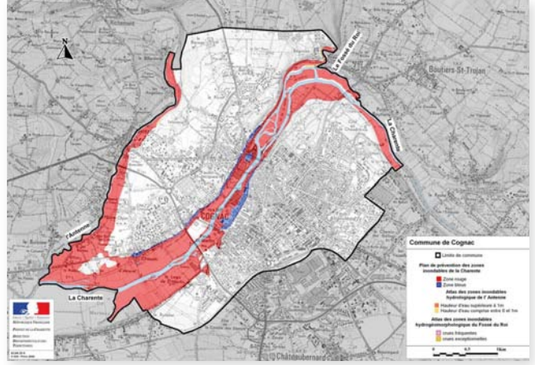

Risque inondation sur la commune de Cognac

Gestion du risque

La gestion du risque inondation passe d'abord par la prévision qui s'appuie sur une surveillance continue des précipitations, du niveau des nappes phréatiques et de l'état hydrique des sols. La carte et le bulletin d'information sont disponibles sur le site national : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr.

Il existe également un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire qui prend en compte 2 risques d'inondation : la submersion marine et le débordement des cours d'eau.

Par ailleurs, des mesures collectives et individuelles peuvent être prises, comme la création de bassins de rétention, l'amélioration des collectes des eaux pluviales, la préservation d'espaces perméables ou d'expansions des eaux de crues…

> Les bons réflexes face au risque

AVANT

À l'intérieur d'un bâtiment
Couper le gaz et l'électricité.
Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux…
Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits.
Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
Prévoir les moyens d'évacuation.

À l'extérieur
Sortir de son véhicule qui peut être emporté par la crue.
S'éloigner de la zone dangereuse et se réfugier sur un point haut.

PENDANT
S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance (radio, mairie, internet : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr).
Se conformer aux directives des services de secours.
Signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation.
Ne pas s'engager sur une route inondée.

APRÈS
Vider rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés.
Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées.
Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
Chauffer dès que possible.
Déposer un dossier auprès de son assureur.

document À CONSERVER informations

> Le risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre, correspond à une fracturation, processus tectonique aboutissant à la formation de fractures de roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette fracture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

La France métropolitaine est considérée comme ayant une sismicité moyenne en comparaison de celle d'autres pays du pourtour méditerranéen. Ainsi, le seul séisme d'une magnitude supérieure à 6 sur l'échelle de mesure de Richter (c'est-à-dire potentiellement destructeur) enregistré au 20ème siècle est celui de Lambesc, dans les Bouches-du-Rhône, le 11 juin 1909 et qui fit une quarantaine de victimes.

Faisant suite au Plan Séisme qui s'est étalé sur une période de six ans entre 2005 et 2010, le ministère en charge de l'Écologie a rendu publique le nouveau zonage sismique de la France entré en vigueur le 1er mai 2011.

Les différentes zones correspondent à la codification suivante :
Zone 1 : sismicité très faible.
Zone 2 : sismicité faible.
Zone 3 : sismicité modérée.
Zone 4 : sismicité moyenne.
Zone 5 : sismicité forte.

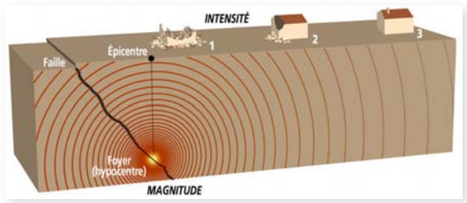

> Le risque à Cognac

Localisation

La commune de Cognac est soumise au risque séisme. Elle est classée en zone de sismicité modérée (zone 3).

Gestion du risque

La prévention du risque sismique consiste à minimiser les effets d'un séisme sur les aménagements par l'application de certaines mesures dont les règles de la construction parasismique. L'objectif principal de la réglementation parasismique est la sauvegarde d'un maximum de vies humaines pour une secousse dont le niveau d'agression est fixé pour chaque zone de sismicité. La construction peut alors subir des dommages importants, voire irréparables, mais elle ne doit pas s'effondrer sur ses occupants. En cas de secousse plus modérée, l'application de ces règles doit aussi permettre de limiter les destructions et donc les pertes économiques. La prévention concerne également l'organisation des secours (d'autant plus importante que la majorité des constructions existantes n'est pas parasismique) et l'information du public, des administratifs et des responsables politiques, voire leur formation aux conduites à tenir en cas de séisme, tant sur le plan individuel que collectif.

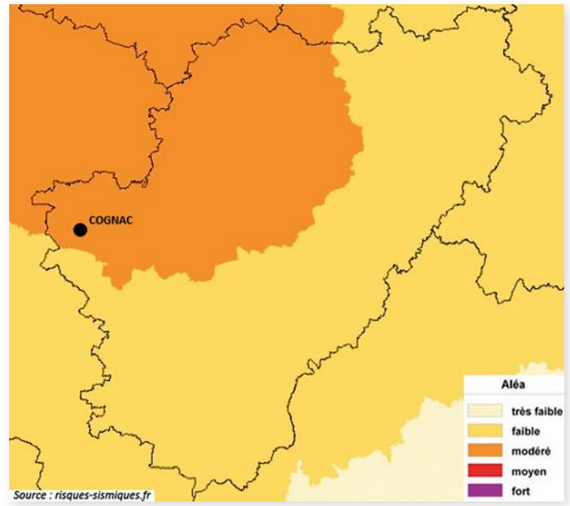

Risque sismique, département de la Charente

> Les bons réflexes face au risque

AVANT
Repérer les points de coupure gaz, eau et électricité.

PENDANT

À l'intérieur d'un bâtiment
Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres.

À l'extérieur
Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer et s'éloigner des bâtiments.

En voiture
S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

APRÈS
Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
Sortir rapidement du bâtiment. Si possible couper l'eau, l'électricité et le gaz.

> Le risque de Transport des Matières Dangereuses (TMD)

Le risque de Transport des Matières Dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières, par voies routières ou par canalisations (gazoduc par exemple). Le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population et l'environnement.

Les principaux dangers liés aux TMD sont : l'explosion qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles, l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits.
L'incendie qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.
Le nuage toxique qui peut provenir d'une fuite de produit toxique en phase gazeuse ou résulter d'une combustion. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits intoxiqués, par contact. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.
Ces différentes manifestations peuvent être associées.

> Le risque à Cognac

Localisation

Le risque de TMD sur la commune est du fait du transport par voie routière (RN141, RD731, RD732, RD24, RD83 et RD48), par voie ferroviaire (ligne Angoulême/Saintes) et par canalisations. La carte ci-dessous permet d'identifier les secteurs concernés.

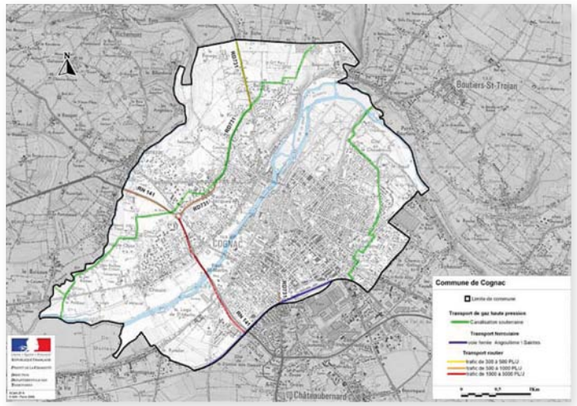

Risque TMD sur la commune de Cognac

Gestion du risque

Le transport routier est régi par l'accord européen « ADR » transcris par l'arrêté français du 29 mai 2009, qui exige notamment la signalisation du danger. En fonction des quantités transportées, les véhicules doivent être signalés :

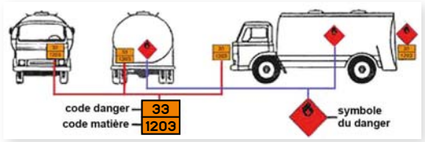

Signalisation générale TMD :

33
1203

Code danger : ici, 33 signifie « liquide très inflammable ».
Code matière : ici, 1203 signifie « essence ».
Plaque étiquette de danger (selon la quantité transportée), les principaux symboles :

> Les bons réflexes face au risque

AVANT

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : connaître les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD :
Protéger, baliser, pour éviter un « sur-accident ».
Faire éloigner les personnes situées à proximité.
Ne pas fumer.
Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112).
En cas de fuite de produit :
Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact se laver les mains et si possible se changer).
Quitter la zone de l'accident : s'éloigner le plus possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique.
Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri.
Ne pas fumer, éteindre toute flamme.
Ne pas téléphoner.
Écouter la radio (Radio France, radio locale).
Ne pas aller cherchez vos enfants à l'école.

APRÈS

À la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment.

> Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Les principales manifestations sont regroupées sous 3 typologies d'effets : les effets thermiques (liés à une combustion ou une explosion), les effets mécaniques (liés à une suppression), les effets toxiques (suite à une fuite ou une installation). Les conséquences peuvent être d'ordre humaines, économiques et/ou environnementales. Afin de limiter la survenue et les conséquences, l'Etat a répertorié les établissements les plus dangereux soumis à la loi n076-667, du 19 juillet 1976, codifiée dans le titre premier relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du code de l'environnement.

Parmi les ICPE, la directive européenne SEVESO 2, complétée en droit français par l'arrêté du 10 mai 2000, distingue les établissements SEVESO qui utilisent des substances ou des préparations dangereuses en quantités telles qu'elles présentent un potentiel de danger important. On distingue 2 catégories d'établissements, les « SEVESO seuil bas » qui présentent des risques forts et les « SEVESO seuil haut » qui présentent des risques majeurs.

> Le risque à Cognac

Localisation

La ville de Cognac possède une renommée internationale en tant que berceau de la fabrication du Cognac. L'agglomération abrite un nombre important de chais de vieillissement et de distilleries. Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs recense la commune de Cognac parmi les communes où le nombre d'installations présentant le risque « feu d'alcool » est compris entre 10 et 49. Les services de la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement recensent 17 installations classées sur Cognac.

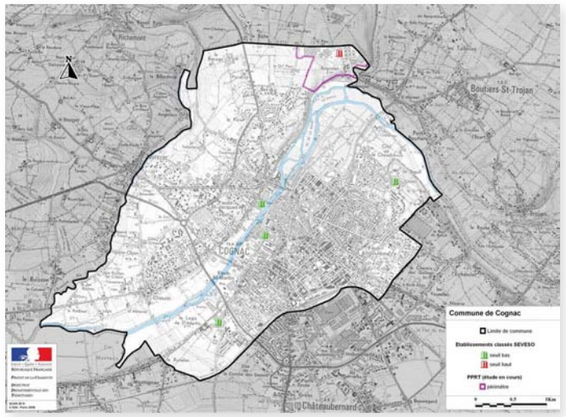

Cinq sites classés risque industriel sur la commune de Cognac

Parmi elles, 16 présentent le risque « feu d'alcool », 4 sont classées « SEVESO seuil bas » et 1 est classée « SEVESO seuil haut ». La carte ci-dessus permet de localiser ces 5 sites SEVESO.

Gestion du risque

Afin de maîtriser le risque à la source, une étude de dangers a été réalisée. Elle recense les conduites à tenir en cas d'événement et les moyens d'intervention. Par ailleurs, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a défini les règles à prendre en compte dans la prévision des moyens de lutte contre les sinistres impliquant des sites de stockage d'alcool de bouche.

Par ailleurs, la diminution de l'exposition des biens et des personnes au risque, passe par une maîtrise de l'urbanisation, qui peut entraîner la délimitation de zones tampons non ouvertes à l'urbanisation autour de l'installation.

> Les bons réflexes face au risque

AVANT

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

Informer les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.
Respirer à travers un linge humide.
Quitter la zone de l'accident : s'éloigner le plus possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique.
Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri.
Ne pas fumer, éteindre toute flamme.
Ne pas téléphoner.
Écouter la radio (Radio France, radio locale).

APRÈS

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert.
Empêcher l'accès au public.

document À CONSERVER informations

> Les moyens d'alerte

La commune de Cognac ne dispose plus d'une sirène reliée au Réseau National d'Alerte (RNA). Une refonte totale du RNA est en cours au niveau national. Celle-ci devrait aboutir courant 2013, à la mise en place du Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP), défini par bassin de risque. Dans ce cadre, une nouvelle sirène sera installée dans le centre-ville de Cognac sur le toit de l'école Paul Bert.

> Le signal national d'alerte

Le Réseau National d'Alerte (RNA) a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat. La France a défini un signal unique au plan national (décret 2005-1269 du 12 décembre 2005). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de 3 séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce signal ne doit pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois, ou avec les déclenchements brefs utilisés pour l'appel des pompiers.

Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence permettant à chacun de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Si vous l'entendez en dehors du moment du test, appliquez les consignes générales de sécurité. La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace ; Elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou, le cas échéant, l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

Les caractéristiques de l'événement et les consignes de protection seront diffusées par la radio : mettez-vous à l'écoute de France Inter, de France Info ou des radios locales.

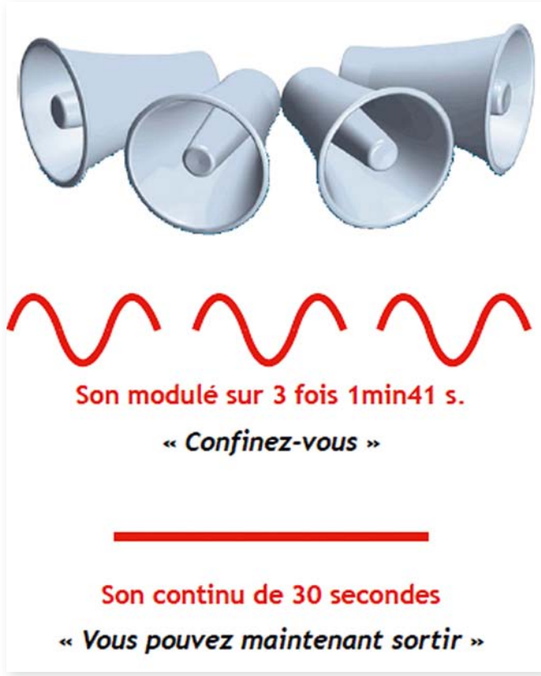

> Pour en savoir plus

Sur les risques dans le département :
Site internet de la préfecture :
www.charente.pref.gouv.fr

Sur la prévention des risques :
Site du ministère de l'Environnement :
www.prim.net

Sur la commune :
Site de la collectivité : www.ville-cognac.fr

> En mai, Cognac fête la nature

La Ville de Cognac participe cette année à **la Fête de la nature, du 22 au 26 mai prochain**. Et pour sa 7ème édition, la Fête de la nature propose de **porter le regard sur les petites bêtes en tous genres**. Elles sautent, elles rampent, elles volent, elles se cachent dans les maisons, dans les herbes, dans le sol, sous les algues, dans les fissures… À vos loupes pour partir à la recherche des plus petits des animaux !

> Le programme à Cognac

Mercredi 22 mai : après-midi festif dans les jardins partagés de la Chaudronne. Tout public. Organisé par la Ville de Cognac en partenariat avec la Maison du Temps Libre. Renseignements : Service Environnement aux Services Techniques, 05 45 82 43 77.

• 14h : ateliers et animations dans les jardins partagés de la Chaudronne.
• 14h et 16h : visites commentées des espaces champêtres (durée 1h) sur le thème des insectes, de la nature et du jardinage au naturel dans le quartier de la Chaudronne.
• 18h30 : réunion publique à la Maison du Temps Libre sur le compostage collectif (présentation et explication avec remise des bio-seaux aux habitants intéressés par l'opération) suivie d'un pot de l'amitié. Organisé par la Ville de Cognac en partenariat avec Calitom et la Maison du Temps Libre (adresse : 107, rue Robert Daugas).

Partez à la rencontre et à la recherche de la micro-faune en compagnie de Francis Bardaux !
• **Jeudi 23 mai** à 14h30 (durée 2h) : visite guidée du Parc François 1er. RDV au parking de la piscine couverte. Gratuit.
• **Vendredi 24 mai** à 14h30 (durée 2h) : visite guidée du Bois du Portail. RDV à l'entrée de la rue des Pinsons. Gratuit.

Samedi 25 mai :
• 14h : « Chasse au trésor du jardin », une manière ludique de partir à la découverte des petites bêtes du jardin ! RDV au jardin respectueux.

Dimanche 26 mai :
• 10h : « Laissons vivre nos bois morts » visite guidée du jardin respectueux suivie du jeu de l'oie grandeur nature et découverte de ruchers pédagogiques.
Réservation obligatoire : 05 45 80 81 15 / 06 12 16 44 94 / jardinrespectueux@gmail.com. RDV au parking du Château de l'Yeuse.
• 12h : pique-nique partagé au jardin respectueux. Chacun apporte sa ou ses spécialités culinaires pour un pique-nique convivial.
• 15h : « Chasse au trésor du jardin » : jeu de piste autour de la biodiversité. RDV au jardin respectueux. Renseignements et inscriptions auprès de l'Association « Les Jardins Respectueux », 65 rue de Bellevue,16100 Châteaubernard.

Photos © Fabien Chenel

> La Fête de la Nature c'est quoi ?

La Fête de la Nature a été créée en 2007 sur l'initiative du Comité Français de l'Union Internationale de Conservation de la Nature et du magazine *Terre Sauvage* avec pour l'objectif de, tous ensemble, célébrer la nature chaque année. La Fête de la Nature, ce sont **5 jours de manifestations gratuites** au contact direct de la nature, pour permettre à tous les publics de la découvrir ou la re-découvrir.

Des milliers de manifestations sont ainsi organisées par les associations de conservation et d'éducation à la nature, les collectivités locales, les établissements scolaires, les entreprises, les particuliers… **sur tout le territoire français**, en métropole et en Outre-mer, dans les villes comme à la campagne, mais aussi en Suisse, au Portugal, aux Pays-Bas. La Fête de la Nature se déroule **chaque année au mois de mai**, à une date proche (sauf exception) du 22 mai, date de la journée internationale de la biodiversité.

7e édition
fête de la nature
du 22 au 26 mai 2013
Des milliers de manifestations partout en France
En 2013, cherchons les petites bêtes !
www.fetedelanature.com

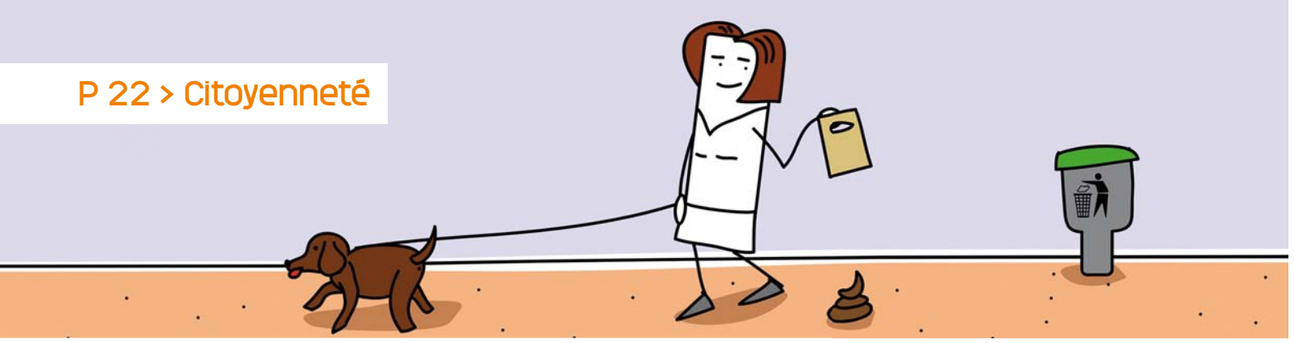

> Des gestes citoyens individuels pour une vie collective harmonieuse !

Cigarettes encore fumantes, déchets alimentaires, emballages, déjections canines… **Les trottoirs de Cognac et la municipalité disent stop !** Certes, ces incivilités facilement évitables ne se rencontrent pas à chaque coin de rue. Toutefois, il est important de rappeler à tous les gestes citoyens individuels à respecter et/ou à encourager pour mieux vivre dans sa ville, tous ensemble, dans un environnement agréable.

Les déjections canines font pester le badaud inattentif. Depuis le début de l'année, **des canisites sont installés dans 2 quartiers de la ville, au Champ de Foire et en centre-ville**. 33 distributeurs de sacs, disséminés dans Cognac, permettent de ramasser les déjections des animaux de compagnie, tout en ne rajoutant pas une charge de travail au service propreté de la Ville de Cognac. Faire preuve de civisme c'est aussi **ne pas prendre en abondance, voire stocker, les sacs mis à disposition par la collectivité**.

Un service propreté qui ramasse 1 tonne de déchets de toutes natures par jour, en plus des menus déchets que certains ne jugent pas utile de jeter dans les quelque **385 corbeilles implantées dans la ville**. La collecte des déchets ménagers n'est pas exempte non plus d'actes d'incivisme. Tri mal effectué, containers laissés sur le trottoir toute la journée : c'est un effort de tous qui est demandé pour ne pas gêner la circulation des piétons et pour améliorer le tri sélectif.

Les piétons, cyclistes, automobilistes, chacun emprunte la route au cours de la journée. Une fois arrivé à destination, l'automobiliste citoyen ne doit évidemment stationner ni en double file, ni sur une place réservée aux personnes handicapées. Quant aux cyclistes, s'ils contribuent à fluidifier le trafic et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ils n'en restent pas moins soumis au respect du Code de la route.

Le manque de civisme bascule également parfois dans le vandalisme caractérisé. La dégradation du mobilier urbain, les graffitis, polluent l'environnement urbain et patrimonial et coûtent cher à la collectivité. Si la loi prévoit des amendes pour les contrevenants, il reste préférable de **cultiver un réflexe citoyen pour préserver l'espace public** où la liberté de chacun est respectée.

> Le point de vue de… Claude Guindet, conseiller au Patrimoine

Cognac Le Mag : Bonjour Claude, « faire preuve de civisme », concrètement, ça veut dire quoi ?

Claude Guindet : Avoir un comportement civique, c'est se comporter dans le respect strict des lois mais cela ne suffit pas nécessairement. Il faut aussi vivre selon un certain savoir-être qui tienne compte des relations sociales, du respect du voisinage (bruit, attitudes…) mais aussi de ne pas penser que tout nous est dû parce que l'on est citoyen. Balayer son caniveau, désherber son trottoir, entretenir ses abords, veiller à ses animaux mais aussi développer des relations de voisinage de qualité sont des éléments indispensables à la vie d'un groupe, au vivre ensemble.

Cognac Le Mag : La situation à Cognac est satisfaisante de ce point de vue là ?

Claude Guindet : Si dans la très grande majorité, les cognaçais ont un sens civique développé et de qualité, où les relations entre tiers sont agréables et cordiales, il suffit souvent de quelques individus qui s'arrogent de nombreux droits et bien peu de devoirs pour donner une touche parfois bien désagréable aux relations urbaines. Ne pas respecter les codes de conduite, ne pas se comporter en citoyen avec ses animaux (crottes, aboiements…), ne pas respecter le besoin de calme et de quiétude de son voisinage sont des fautes citoyennes et n'attirent que des regards négatifs. Ils sont heureusement rares à Cognac mais ils existent. Alors que saluer, échanger et pourquoi pas sourire rend le quotidien tellement plus riche et agréable, à toutes et tous.

> Rappel des gestes individuels à ne pas oublier

Espace privé

Respectons la tranquillité et la sécurité de nos voisins

- Je ne fais pas de bruit excessif surtout après 22 heures.
- Je téléphone discrètement dans les lieux publics.
- J'utilise ma tondeuse ou tout autre outil bruyant :
  - en semaine entre 8h30 et 19h30,
  - le samedi entre 9h et 19h30,
  - mais jamais le dimanche et les jours fériés.
- Je ne brûle pas mes broussailles, mes herbes ou tout autre végétal l'été, mais uniquement entre le 15 septembre et le 1er mai. Quand j'y suis autorisé, je le fais sur une durée raisonnable et sous surveillance.
- Je rentre mes poubelles dès que possible.
- Je prends toutes les dispositions de sécurité quand j'allume mon barbecue et je fais attention à ne pas gêner mon voisinage.
- En immeuble je respecte les parties communes et je n'oublie pas que les bruits sont amplifiés.
- Je nettoie mon trottoir en cas de neige ou de verglas et je le désherbe.

Espace public

Éduquons nos animaux

- Mon chien se tient bien et je ramasse ses déjections en tous lieux.
- Il n'aboie pas intempestivement.
- Je le promène en laisse.

Ne mettons pas les autres en danger

- Je respecte les limitations de vitesse (exemple : zone de rencontre).
- Je m'arrête au passage protégé pour laisser passer les piétons.
- À pied, j'emprunte les passages piétons pour traverser la route.
- Je respecte une distance convenable entre mon véhicule et les deux roues.
- En deux roues je respecte le code de la route comme tout usager.
- Je stationne ma voiture sur un emplacement prévu à cet effet :
  - jamais sur un trottoir,
  - jamais sur un emplacement réservé.

Contribuons à conserver notre ville propre et accueillante

- La rue n'est pas une déchetterie.
- Mon pot d'échappement n'est pas trafiqué.
- Je ne dégrade pas les lieux et bâtiments publics et privés.
- Ma haie ne déborde pas sur le trottoir.

Environnement

Consommons moins en consommant mieux

- Je réduis ma production de déchets.
- Je pratique le tri sélectif.
- Je pratique le compostage de mes déchets organiques.
- Je réduis l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Je ne jette pas de papier ou tout autre objet sur la voie publique.
- Je limite ma consommation d'eau et je récupère si possible les eaux pluviales pour mon jardin.

J'aime mon quartier je ramasse
Vous risquez une amende de 35€
Conformément à l'arrêté en vigueur, vous êtes tenus de ramasser les déjections de votre chien sur la voie publique.
Quartier Centre-Ville Gare
COGNAC

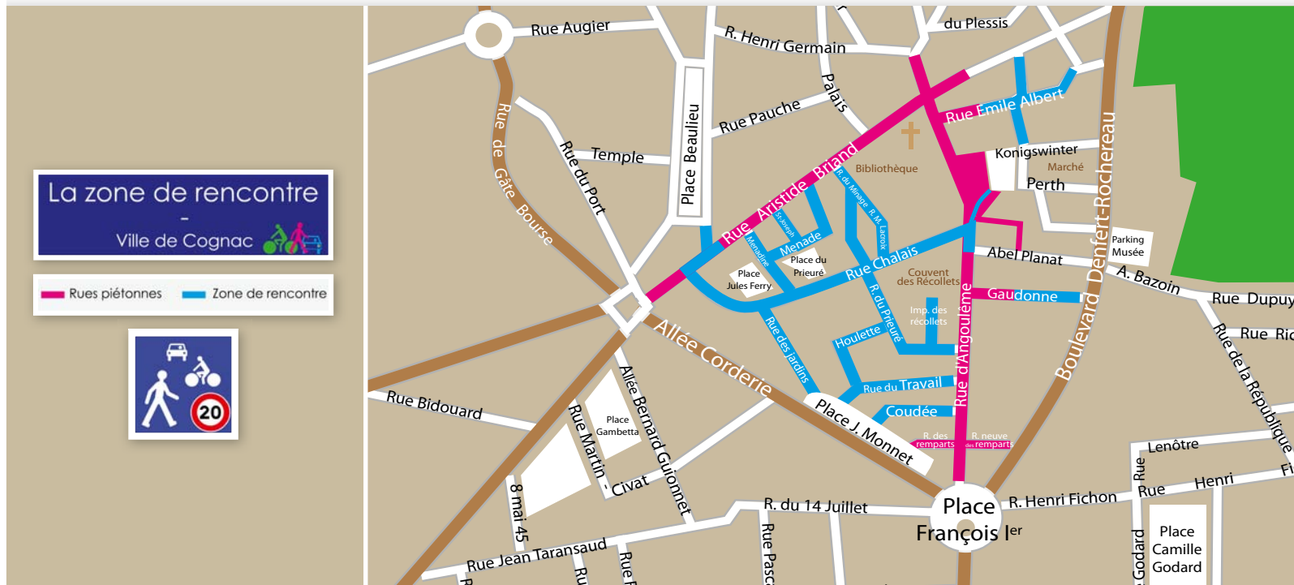

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

> Le Département en soutien des projets d'investissement municipaux

Au titre de l'aide aux communes, les élus du Département de la Charente et la Ville de Cognac ont signé une convention pluriannuelle 2010-2012. Cette dernière valide les **convergences fortes entre les politiques des 2 institutions** et offre **une réponse pertinente aux attentes des citoyens cognaçais. Le Département soutient les projets cognaçais, ci-dessous, à hauteur de 390 000 €.**

AXES ET ACTIONS	coût global HT (€)	PROGRAMMATION 2012			
		Ville de Cognac		Conseil Général	
ÉQUIPEMENTS POUR TOUS					
École Jules Michelet – réfection du restaurant – dernière tranche	250 000	125 000	50 %	125 000	50 %
Anciens abattoirs (dernière tranche)	200 000	100 000	50 %	100 000	50 %
Économies d'énergie – plan pluriannuel	40 000	20 000	50 %	20 000	50 %
TOTAUX	**490 000**	**245 000**	**50 %**	**245 000**	**50 %**
ESPACES DURABLES					
Aménagement des quais de la Charente – parking et voirie	120 000	60 000	50 %	60 000	50 %
Cité des Rentes – aménagement espaces publics	100 000	50 000	50 %	50 000	50 %
Éclairage public – amélioration environnementale plan pluriannuel	70 000	35 000	50 %	35 000	50 %
TOTAUX	**290 000**	**145 000**	**50 %**	**145 000**	**50 %**
COÛT TOTAL HT (€)	**780 000**	**390 000**	**50 %**	**390 000**	**50 %**

Des exemples d'investissements liés aux économies d'énergie

Golf

Vélodrome

Rue du Port

Le Chaudron

> Les compétences du Département

Les départements ont été créés pendant la Révolution française. **C'est en 1982 qu'une loi de décentralisation reconnaît au Conseil général le plein exercice de ses attributions**. Depuis cette date, le département est administré par un organe délibérant (l'Assemblée départementale) et un organe exécutif (le Président du Conseil général). **Les compétences du Département touchent à la vie quotidienne des citoyens**.

En 2004, ses compétences ont de nouveau été élargies, notamment dans le domaine de la solidarité. L'Etat délègue, ainsi, **des domaines d'intervention de plus en plus décisifs** aux Départements. Action sociale, aménagement du territoire, organisation des transports, aides aux communes, gestion de certains établissements publics, protection de l'environnement, actions sociales et santé, infrastructures routières et aménagement rural font partie des compétences obligatoires du Conseil général. En outre, **le Département de la Charente prend en charge des compétences « optionnelles »** comme le développement durable, le sport, le développement économique, la culture…

> L'heure du renouveau pour les Anciens Abattoirs

Les travaux dans les Anciens Abattoirs de Cognac arrivent à leur terme. L'inauguration est prévue le 29 juin prochain. Le dossier du Mag de septembre vous apportera un éclairage détaillé sur ce projet culturel et structurant pour la ville. Gérard Jouannet, Maire-adjoint en charges des affaires culturelles revient aujourd'hui sur la genèse du projet.

Cognac Le Mag : Bonjour Gérard, en quelques mots, pouvez-vous nous rappeler le projet lié au réaménagement des Anciens Abattoirs ?

Gérard Jouannet : Premièrement, **le projet du réaménagement des Abattoirs était un engagement électoral. Il est tenu**. Notre volonté était de mettre en place un lieu dédié aux musiques actuelles en partant du double constat que nous avions, d'une part, une structure associative capable de le faire vivre et que, d'autre part, les pratiques culturelles plébiscitent pratique et écoute musicales. C'est sur ces bases que nous avons travaillé sachant que l'association West Rock était dans l'impasse rue Louise de Savoie, suite à de nombreuses plaintes d'un riverain. Sans lieu fixe, sans certitudes sur son avenir, elle squattait les Anciens abattoirs mis à disposition par un propriétaire privé. En 2008, la Ville s'est porté acquéreur de ce bâtiment initiant ainsi ce projet conçu dans le cadre d'un cahier des charges culturel clairement identifié et partagé avec la structure porteuse. **La richesse et la réussite de ce projet viennent du dialogue constant entre les élus, un porteur et les services, notamment techniques, de la Ville**. Ce dialogue à trois voix nous a permis une maîtrise des coûts, une adaptation permanente entre les attentes de l'association West Rock et les contraintes diverses qui se posent nécessairement au cours d'un chantier d'une telle envergure. Finalement, **l'aventure a été humainement très forte** et je crois que la réussite, tant technique qu'esthétique, est l'aboutissement de cette co-construction.

Cognac Le Mag : Un projet culturel… et structurant ?

Claude Guindet : Comme je viens de le dire, ce projet est essentiellement culturel. Il a été conçu comme cela, il a été développé comme cela, il vivra comme cela. Les Abattoirs, gérés par West Rock, sont un lieu de diffusion, de découverte de talents émergents, d'apprentissage et de pratiques musicales, **un lieu de vie qui exprimera sa vitalité et son unité à partir et autour des musiques**. Jeunes et moins jeunes sont invités à l'investir en accord avec la structure gestionnaire. À côté d'une grande scène, nous en aurons une plus petite où amateurs et simples débutants pourront répéter, faire des bœufs, des mini concerts et tout ce qu'ils pourront imaginer. L'idéal serait que le lieu vive de midi à minuit un bon nombre de jours de la semaine qu'on soit musicien ou simplement auditeur. **Cet aménagement correspond aussi à notre volonté de sauvegarder et de mettre en évidence nos richesses patrimoniales**. Il est aussi la première pierre d'une mise en valeur de ce quartier amené à connaître de profonds changements.

> Cognac Blues Passions fête ses 20 ans du 2 au 7 juillet !

> Biblio-Breuil, premier bilan après une année de fonctionnement

Cognac Le Mag s'est rendu à Biblio-Breuil, la bibliothèque municipale du quartier de La Chaudronne, pour faire un bilan à l'aune de sa première année de fonctionnement. Rencontre avec Frédérique Martin, responsable de la bibliothèque, et Nathalie Vidalens Brassat, de la section Jeunesse.

Cognac Le Mag : Bonjours Mesdames, pouvez-vous nous rappeler comment le projet Biblio-Breuil s'est construit ?
Frédérique Martin : La naissance de Biblio-Breuil s'est inscrite dans un projet culturel global, et sur une réflexion en lien avec la diversification des services proposés par la bibliothèque municipale de Cognac. Nous nous sommes rendus compte qu'**une offre de lecture manquait au sein des quartiers**, notamment celui de La Chaudronne, suite aux fermetures des bibliothèques de l'ASERC. **Il était important d'offrir, de nouveau, ce service aux citoyens**. Chaque agent de la bibliothèque participe au projet tout au long de l'année : ils se relaient à l'accueil des 2 lieux, en centre-ville à l'espace du Prieuré, et à Biblio-Breuil, à La Chaudronne. S'il y a bien 2 lieux, il n'y a pour autant qu'une bibliothèque municipale !

Cognac Le Mag : Concrètement, qu'a apporté Biblio-Breuil dans le paysage du livre et des lecteurs cognaçais ?

Frédérique Martin : C'est une offre complémentaire de celle déjà existante en centre-ville dans le but de développer la lecture publique (prêt, service scolaire, collectivités). **En implantant une bibliothèque dans un quartier on touche au curseur « service de proximité »**. La collectivité donne ainsi un accès aux livres pour les citoyens et les écoles éloignés de la bibliothèque du centre-ville. Entre l'apport de livres neufs (et un stock renouvelé constamment) et les animations spécifiques réalisés à Biblio-Breuil, **on valorise le quartier et ses habitants**. Cela donne une vraie liberté de lecture, via le prêt mais également via le conseil et l'aide apporté par les agents habilités.

Cognac Le Mag : On retrouve donc toute l'offre présente à l'espace du Prieuré en centre-ville ?

Nathalie Vidalens Brassat : En effet, **il y a entre 3 800 et 4 000 livres, documents, ouvrages disponibles, ainsi que 15 journaux / revues**. Nous faisons en sorte que l'ensemble des thématiques littéraires soient disponibles pour nos lecteurs (policier, science-fiction, loisirs et pratiques, BD jeunesse et adultes, mangas, romans jeunesse, contes, albums, etc.).

Cognac Le Mag : Vous parliez tout à l'heure d'animations à Biblio-Breuil, des exemples ?

Nathalie Vidalens Brassat : L'inauguration, déjà, a été animée par la compagnie P'ti Tom. Tout au long de l'année nous nous efforçons de traiter les sujets d'actualité, nous nous en emparons pour créer des choses ludiques comme ce qui a été réalisé pour « Le printemps des poètes », « La journée de la femme », la semaine de la « Fraîch'Attitude »… Et **nous recherchons également à développer les animations pour tous** : cinéma de plein air, ateliers, expositions, lectures, brocante de livres à Biblio-Breuil. Nous sommes également très **fièr(e)s du succès rencontré par nos « Histoires racontées » : près de 760 enfants ont été accueillis**.

Frédérique Martin : Développer l'attrait de la bibliothèque, amener les jeunes et les moins jeunes à la lecture, est un travail de tous les jours. Le livre, c'est un plaisir, un moment d'évasion, un cadeau. Ce cadeau se doit d'être accessible à tous et **Biblio-Breuil, de par son service de proximité, remplit totalement ce rôle**.

> Jeudi 25 avril, à 15h :

Histoires racontées :
les contes sont lus à haute voix et illustrés (boîte à histoires et diapositives). À partir de 5 ans.

> Samedi 27 avril, à 14h15 :

Club des lecteurs :
présentation d'ouvrages à découvrir, échanges entre lecteurs et bibliothécaire autour des lectures, des livres lus ou à lire. Entrée libre, sans inscription.

Bibliothèque municipale de Cognac : 2 lieux

- **Centre-ville - Espace du Prieuré :**
10, rue du Minage – 05 45 36 19 50
Mardi 13h30 - 18h / Mercredi 10h - 18h /
Vendredi 13h30 - 18h / Samedi 10h - 12h30 et 13h30 - 17h

- **Biblio-Breuil - Quartier de la Chaudronne :**
4, rue Roland Garros – 05 45 32 08 44
Jeudi 14h à 18h30 / Samedi 13h30 à 17h

Enquête de satisfaction sur Biblio-Breuil à destination des usagers

Pour faire le bilan de la première année de fonctionnement de la bibliothèque de quartier Biblio-Breuil, nous souhaiterions connaître votre avis

1. Depuis l'ouverture de Biblio-Breuil, en mars 2012, combien de fois êtes-vous venu?

☐ 1 à 2 fois par semaine ☐ 1 à 2 fois par mois
☐ 1 à 2 fois par trimestre ☐ Moins souvent
☐ Jamais, pourquoi ? .....

.....

2. Les jours et horaires d'ouverture de Biblio-Breuil vous conviennent-ils ?

☐ Oui
☐ Non, vos souhaits : .....

3. Les services proposés vous semblent-ils satisfaisants ?

3.1 Les animations :

• **Histoires racontées** (pendant les vacances, pour les enfants à partir de 3 ans)
☐ Oui
☐ Non

• **Club des lecteurs** (un samedi par mois)
☐ Oui
☐ Non

• **Autres** (spectacle, lectures à voix hautes, expositions, atelier)
☐ Oui
☐ Non

3.2 Le choix de livres :
☐ Oui
☐ Non

3.3 La navette (permettant d'emprunter ou de rapporter les livres au centre-ville ou à Biblio-Breuil) **:**
☐ Oui
☐ Non

3.4 La qualité de l'accueil et les conseils de lecture proposés :
☐ Oui
☐ Non

4. Avez-vous des remarques ou des suggestions concernant Biblio-Breuil ?

.....

.....

.....

5. Votre profil :
☐ Enfant (moins de 18 ans) ☐ Adulte ☐ Habitant du quartier Champ de Foire

« L'enquête est réalisée de façon anonyme, les personnes répondant n'étant ni identifiées, ni identifiables. De plus, les résultats statistiques des réponses obtenues seront exploités sous une forme abrégée ne permettant pas l'identification des personnes »

QUESTIONNAIRE À REMPLIR ET À RETOURNER À :
Bibliothèque municipale de Cognac, centre-ville, espace du Prieuré, 10 rue du Minage
et/ou à **Biblio-Breuil**, quartier de La Chaudronne, 4 rue Roland Garros

> Cognac, le produit fiscal a augmenté de 38 % en 5 ans !

> Augmentation des impôts… la 5ème en 5 ans !

En passant de 8,4 millions d'euros en 2012 à 9 millions d'euros en 2013, ce sont 600 000 euros supplémentaires qui seront pris dans la poche des cognaçais, soit une augmentation du produit fiscal de presque 8 % encore cette année.

Pour mémoire, par rapport au produit fiscal de 2008 (6,5 millions d'euros), ce sont maintenant 2,5 millions d'euros supplémentaires qui sont prélevés tous les ans sur le pouvoir d'achat des cognaçais. **Soit une augmentation du produit fiscal de 38 % en 5 ans**.

Ce matraquage fiscal est à comparer à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat de 400 000 euros pendant cette même période. **La hausse des impôts « Ménages » a compensé six fois la baisse de l'Etat !**

> Augmentation de la dette municipale !

Nous nous rappelons tous que Michel Gourinchas avait justifié ses premières hausses d'impôts par sa volonté affichée de faire baisser le niveau d'endettement de la ville.

Force est de constater son échec. La dette a augmenté en 2012 de près de 400 000 euros, pour atteindre les 29 millions d'euros, alors qu'elle était de moins de 28 millions d'euros début 2008.

Chaque citoyen de Cognac doit désormais 1 587 euros, enfants compris, soit 225 euros de plus qu'une commune de même strate. Un couple avec deux enfants a donc une dette de 6 348 euros !

Pendant ces cinq dernières années, les augmentations d'impôts n'ont pas permis de diminuer le niveau d'endettement de la ville, pas plus d'ailleurs que les ventes de notre patrimoine qui s'élèvent à 2,5 millions d'euros depuis 2008 (dont 1,2 million d'euros pour la seule année 2012, Immeuble François 1er pour 900 000 euros et l'ancienne Trésorerie rue des Marchands pour 306 000 euros). **Sans ces ventes, la dette serait aujourd'hui proche de 32 millions d'euros**.

Fin 2013, le budget prévoit une nouvelle hausse de la dette d'environ 500 000 euros (on rembourse 2,3 millions d'euros de capital et on se ré-endette pour 2,8 millions d'euros). Nous sommes loin de cette fameuse baisse du niveau d'endettement pourtant jugée indispensable…

> Mauvais budget 2013 et fuite en avant !

Le budget 2013, qualifié par Michel Gourinchas, lui-même, de mauvais budget. Un budget peu rigoureux qui ne présage rien de bon pour les générations futures ni pour l'avenir de Cognac.

Penser, encore aujourd'hui, qu'une simple augmentation de la fiscalité des ménages suffit à régler un problème de structure est une erreur grossière. Nos difficultés tiennent à un effet de ciseaux récurrent favorisé, chez nous, par le transfert à Grand Cognac* de notre produit de l'ancienne Taxe Professionnelle.

Aussi, est-il indispensable de remettre en perspective le pacte économique et fiscal qui nous lie aux 13 autres communes qui composent Grand Cognac*. C'est l'enjeu majeur de ces prochaines années. **La majorité actuelle, elle, préfère la fuite en avant**.

Alors, Monsieur le Maire,

- peut-on vraiment parler de « bien-vivre à Cognac » quand on prélève 2,5 millions d'euros supplémentaires par an dans la poche de ses concitoyens ?
- peut-on vraiment parler de « bien-vivre à Cognac » quand on prive son territoire de cette richesse ?
- peut-on vraiment parler de « bien-vivre à Cognac » quand on n'arrive pas à stabiliser le niveau d'endettement de sa commune ?
- peut-on vraiment parler de « bien-vivre à Cognac » quand on ne s'attaque pas aux problèmes structurels à bras le corps ?

**Grand Cognac (Communauté de Communes de Cognac)*

> Pour nous joindre

- Cognac 2014
  5, rue Jean Taransaud
  16100 COGNAC
- 06 07 88 46 57
  E-mail : belliot2014@sfr.fr
- 06 07 31 69 05
  E-mail : jerome.mouhot@orange.fr

Cognac 2014 Groupe d'opposition

Mairie : bureau de l'opposition
le jeudi de 10h à 12h
(téléphoner pour prendre rendez-vous)

> Budget : dire la vérité

Le Maire de Cognac, lors du Conseil municipal du 27 mars 2013, après avoir fait le constat de la situation financière délicate de la ville, a déclaré :
« N'y a t-il d'autre choix que d'augmenter, de manière raisonnable, la taxe d'habitation et l'impôt foncier ? Sauf à mentir aux Cognaçais, il n'y a pas d'autre choix. Pas plus aujourd'hui que demain. ».

Aucune réponse, aucune remarque dans les rangs de l'Opposition.

Et pour une raison toute simple : **il n'y a pas de marge de manœuvre, sauf à supprimer des services aux Cognaçais**, sauf à ne remplacer aucun départ en retraite, sauf à ne pas faire les travaux d'entretien indispensables tant dans les rues que dans les bâtiments communaux (écoles, crèches, équipements sportifs,…), sauf à diminuer de manière drastique les subventions aux associations…

Depuis 2008, nous avons conforté et amélioré les services rendus aux Cognaçais, et nous avons créé des nouveaux services, car **ils répondaient aux besoins de la population et du territoire** : le Cep'Age, l'Espace Jeunes, Ville d'Art et d'Histoire, la Démocratie Locale, manager de commerce, etc. Tout cela **en maintenant les effectifs municipaux au niveau de 2008**.

Donc, pour réduire ces frais il faudrait arrêter ces services ? Lesquels ? Quel utilisateur souhaiterait, aujourd'hui, les voir supprimés ?

Qu'est-ce qui coûte le plus en frais de fonctionnement ? Les frais de personnel dont l'évolution est proche du niveau de l'inflation. Dans ce domaine, nous constatons une augmentation des arrêts de travail, similaire au plan national. Et si l'on regarde en terme de création d'emplois nous avons augmenté de 1,7 Équivalent Temps Plein (ETP) alors que dans le même temps nos prédécesseurs avaient accru les effectifs de 10 ETP.

Malgré une politique volontariste d'économie d'énergie qui commence à porter ses fruits, l'explosion du coût de l'énergie vient contrecarrer nos efforts.

Et puis on ne peut ignorer la situation financière que nous avons trouvée en 2008 avec **un endettement total de 35 millions d'euros. Endettement aujourd'hui ramené à 29 millions d'euros** et nous sommes conscients que ce n'est pas suffisant.

Mais dans le même temps **nous avons vu les dotations d'Etat diminuer d'années en années, considérant que notre territoire n'était pas prioritaire, ou même qu'il devait faire acte de solidarité vis-à-vis de territoires considérés comme moins riches**. Si l'on fait l'addition, ce sont près de **400 000 euros qui vont manquer dans notre budget cette année**. 400 000 euros, cela représente 5 points de fiscalité.

C'est dans ces conditions que nous avons été contraints d'appliquer une augmentation modérée de la taxe d'habitation et de l'impôt foncier de 1,5 % et le maintien du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

> Comprendre la dette de la ville

L'endettement de la ville est calculé en additionnant 3 composantes :

- **La dette contractuelle au 1er janvier** : pour le citoyen cela s'apparente au crédit qu'il lui reste à rembourser sur son patrimoine (ex : maison).
- **Les reports d'emprunts (la dette future)** : pour le citoyen cela s'apparente au crédit qu'il lui sera nécessaire de souscrire pour la réalisation de travaux ou d'acquisitions déjà engagés.
- **La trésorerie (excédent / déficit)** : pour le citoyen cela équivaut au « découvert » autorisé par sa banque.

L'ENDETTEMENT TOTAL est la somme de ces 3 composantes : **une situation financière s'appréhende en faisant la somme des 3 éléments et non pas la simple observation de la seule dette contractuelle**.

	Dette contractuelle	Reports	Trésorerie	Endettement total
2007	27 912 937 €	7 174 500 €	- 3 570 000 € (1)	38 657 437 €
2008	29 642 135 €	4 384 204 €	- 1 841 000 € (1)	35 867 339 €
2009	29 509 775 €	3 361 346 €	- 885 000 € (1)	33 756 121 €
2010	29 630 671 €	3 071 743 €	- 1 064 000 € (1)	33 766 414 €
2011	28 627 410 €	3 243 040 €	431 175 € (2)	31 439 275 €
2012	28 989 581 €	1 017 213 €	115 100 € (2)	29 891 694 €

(1) = déficit (2) = excédent

> Le Mois de l'architecture et du cadre de vie en Poitou-Charentes 2013

Cognac Ville d'art et d'histoire vous propose un mois d'avril placé sous le signe de l'architecture. Visites à pied ou à vélo, ateliers pour les enfants, rencontres, conférences… sont au programme de cette édition 2013 qui met en lumière les restaurations et les réhabilitations de l'architecture industrielle. Une invitation à découvrir la seconde vie de ce patrimoine emblématique de Cognac ! Animations gratuites.

> Bienvenue chais eux

Visites - Rencontres

Témoins de l'histoire industrielle du cognac, les chais sont indissociables du paysage urbain cognaçais même si beaucoup demeurent inoccupés aujourd'hui. Cependant, des propriétaires ont fait le choix de faire revivre ce patrimoine en le transformant en habitation. Ils vous ouvrent leur porte le temps d'une visite pour vous faire partager leur démarche et la réalisation de leur projet.

Mardi 30 avril, 14h30.

Mode d'emploi : nombre de places limité, réservation obligatoire au 05 45 36 49 03. RDV au 138 rue Henri Fichon pour une visite de chais réhabilités, rue Henri Fichon puis rue de Latrie, en compagnie des propriétaires. Durée : 1h30. Gratuit.

Renseignements et réservation :
Service Ville d'art et d'histoire
Tél. 05 45 36 49 03 / www.ville-cognac.fr

> Programme Bibliothèque

> Bibliothèque Centre-ville

• Section adulte

Prix des lecteurs 2013, organisé par les « Littératures européennes, Cognac ». Vous souhaitez participer au Prix des lecteurs, venez vous inscrire à la bibliothèque. Cette année, c'est l'Italie qui est mise à l'honneur avec une sélection de six romans.

• Mardi 14 mai de 10h à 12h : Atelier de lecture « La fin de la jalousie » de Marcel Proust.

• Jeudi 16 mai de 14h à 17h et de 19h à 22h : Atelier d'écriture.

• Section jeunesse

• Mardi 28 mai de 18h15 à 19h45 : Atelier numérique « Surfons sur Internet avec nos enfants » (découverte de sites dédiés à la jeunesse).

> Biblio-Breuil

• Samedi 18 mai à 14h15 : Club des lecteurs. Présentation d'ouvrages à découvrir, échanges entre lecteurs et bibliothécaire autour des lectures, des livres lus ou à lire. Entrée libre sans inscription.

> Programme Musées

• Samedi 4 et dimanche 5 mai, Rendez-vous un « mois, une œuvre » : le dossier **un mois une œuvre** est consacré à la tapisserie, une technique textile tantôt décorative, tantôt érigée au rang d'Art. **Entrée gratuite pour tous de 13h à 18h**.

• Jusqu'au 15 mai, Créez votre jardin extraordinaire : à partir des œuvres des collections ou du paysage observé depuis les fenêtres du musée. Votre création sera exposée à la bibliothèque à l'occasion de « Rendez-vous aux jardins ». **Tout public**.

• Musée des arts du cognac :
Place de la Salle Verte – 05 45 36 21 10

• Musée d'art et d'histoire & salle d'exposition :
Denfert-Rochereau – 05 45 32 07 25

• 18 mai, Nuit européenne des Musées :

> Musée d'art et d'histoire

14h30 - 17h : en prélude à la nuit des musées, les élèves d'une classe de 3ème du collège Élisée Mousnier guideront le public à la découverte d'œuvres choisies.
21h - minuit : présentation de la nouvelle installation d'œuvres du FRAC Poitou-Charentes, sur le thème de la musique, en regard avec les collections permanentes du musée. **Entrée libre**.

> Musée des arts du cognac

Un groupe de musiciens créera une ambiance musicale sur le parcours.

> Programmation West Rock

• Samedi 27 avril - 21h
Tarif adhérent : 12 € / Tarif location : 15 € // Sur place : 17 €
Les Sales Majestés
(Punk Rock / France)

+ 1ère partie

Infos • Réservations
Dans tous les points de vente habituels et sur **www.westrock.org**
Tél. 05 45 82 48 06 • Info@westrock.org
14 rue Louise de Savoie, 16100 COGNAC

• Mardi 30 avril - 19h30
Tarif adhérent : 14 € /Tarif location : 17 € // Sur place : 19 €
Mad Sin (Psychobilly / Allemagne)

+ Moonspell
(Gothic Metal / Portugal)

+ Insomnium

• Samedi 11 mai - 21h
Tarif adhérent : 22 € / Tarif location : 25 € // Sur place : 27 €
Maceo Parker
(Funk Soul Jazz / États-Unis)

+ Morgan & The Soul Fingers

• Samedi 18 mai - 21h
Tarif abonné : 7 € / Tarif location : 10 € // Sur place : 12 €
Thomas Azier
(Electro / Allemagne)
+ Swann (Folk / France)

> Les coups de cœur de l'Avant-Scène

• Mercredi 29 mai à 15h
« PINK PUNK CIRKUS »
(Conte)
Joël Jouanneau & Delphine Lamand
Durée : 1h
À partir de 7 ans
Tarif normal : 22 €
Tarif réduit : 18 €
Tarif préférentiel : 16 €
Tarif adhérent : 14 €
Tarif coup de pouce : 6 €

Photo © Julien Piffaut

Dans un coin perdu d'Ardoisie, la reine mère d'un vieux cirque s'éclipse en Vespa. Ses deux enfants, Pink et Punk décident de continuer à faire leur cirque sans elle. Avec deux compagnons d'infortune, Ficelle et Manouche, ils inventent de nouveaux numéros, jonglent avec les mots et font des cabrioles avec la grammaire. Devenus des Majeurs, ils partent sur le dos du Gros Madaire avec un semblant de chapiteau à la conquête du public de la vaste Pampa. Mais tout comme la grammaire, la Pampa a ses lois. L'épopée est musclée mais la bande des 4 a plus d'un tour dans son sac.

• Vendredi 31 mai à 20h30
« Le Bal Zèbre »
(Musique)
Orchestre de l'Eldorado / Association Anis Trio.
Lieu : parvis du théâtre.
Gratuit et ouvert à tous !

Photo © Bernadette Bouygues

Des fourmis dans les pieds ? Rendez-vous au Bal Zèbre ! Un bal-concert chic et sauvage et surtout garanti sans chenille ni danse des canards ! Valses, tangos, chachas, airs latinos, pop, rock, variété… Rien que de belles chansons à danser servies par une brochette de talentueux musiciens d'ici, pour un grand moment de fête intergénérationnelle.

Pour réserver vos places !
Billetterie au 05 45 82 32 78
et /ou par mail : resa@avantscene.com
Du mardi au vendredi, de 13h30 à 18h30

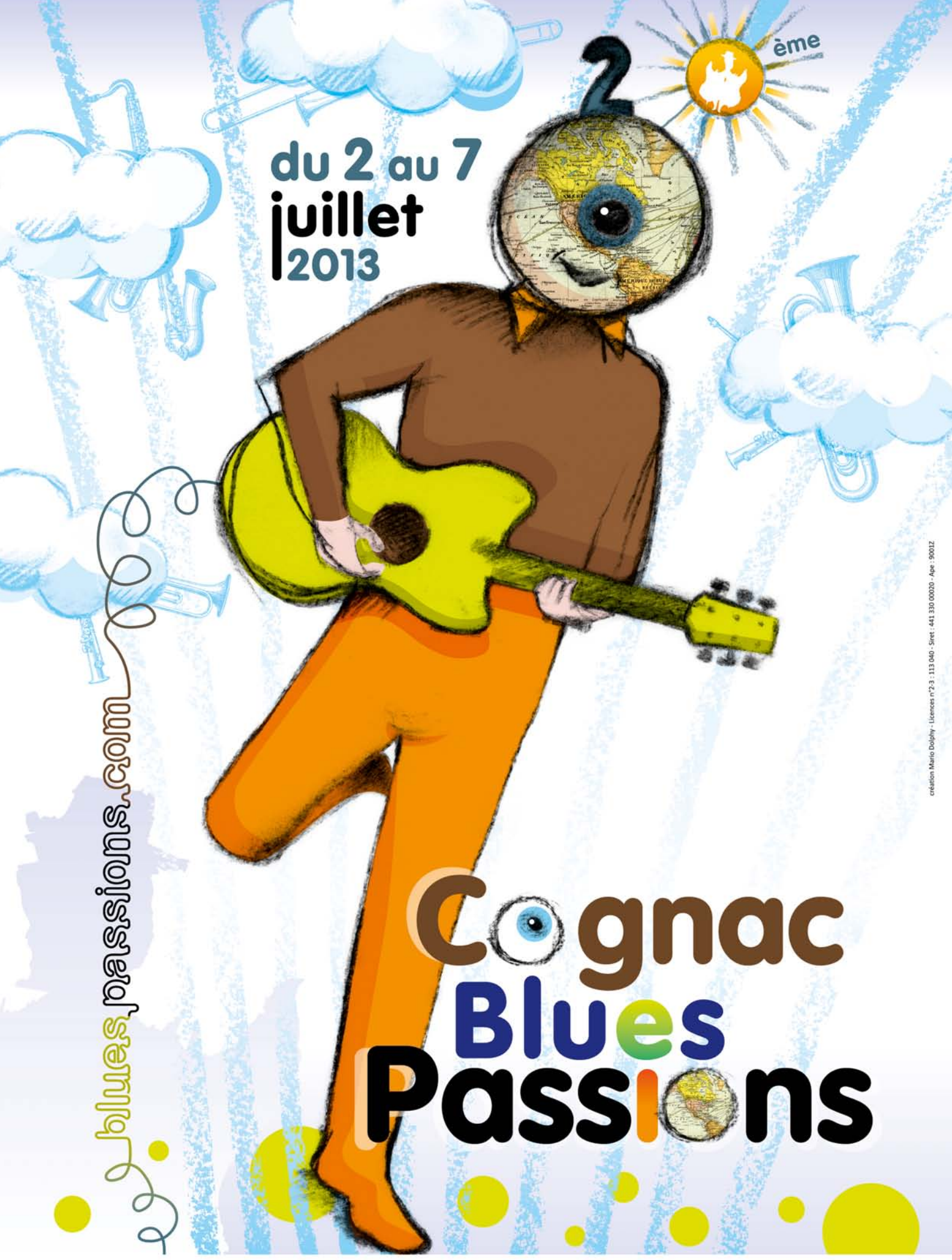

création Mario Dolphy - Licences n°2-3 : 113 040 - Siret : 441 330 00020 - Ape : 9001Z

COGNAC · CHARENTE LE DÉPARTEMENT · RÉGION Poitou Charentes · GRAND COGNAC · E. Rémy Martin & C° · Experience Cognac · JAS HENNESSY & Co · Martell & Co Pernod Ricard · CNV · sacem